

La Route Droite

Périodique de l'association Vigi-Sectes



**Les affaires qui secouent
l'Église catholique romaine**

- Non à la drogue, oui à la vie
- Internet et les sectes
- Les réseaux sociaux
- Les obédiences maçonniques
- Ryke Geerd Hamer

Vigi-Sectes



Siège social à Strasbourg
CCP : Vigi-Sectes, Strasbourg 2456 31A
Site internet : <http://www.vigi-sectes.org>
Contact : info@vigi-sectes.org

La Route Droite

Directeur de publication
Gérard Dagon
46 rue de Verdun
57175 Gandrange – France

Rédacteur en chef
Patrick de Bernard
139 allée de l'Espérance
46400 Saint-Céré – France

Crédits Photos

Photo de couverture : le pape Grégoire VII
http://i64.servimg.com/u/f64/11/64/82/51/saint_40.jpg
Page 7 : <http://www.vexinenmarche.com/documents/video/images/gregoire.jpg>
page 11 : <http://www.estonianfreepress.com/wp-content/uploads/2009/11/Tony-Blair.jpg>
page 14 : http://cestquoiladrogue.fr/__oneclick_uploads/2009/09/sntd-marseille-90912.jpg
page 15 : <http://blogs.lesoir.be/festivals/2009/04/05/david-lynch-reunit-les-beatles/?pid=1342>
page17 :
http://2.bp.blogspot.com/_Q6YSuTQyMcs/SE6dchx78bI/AAAAAAAAACU/eGNjAtKBW3I/s1600-h/capture3.png
page 19: <http://vivregagnant.net/144.html>

Tout en souscrivant généralement au contenu des articles publiés, la rédaction laisse à leurs auteurs la responsabilité des opinions émises. De même, l'auteur d'un article ne s'engage pas à souscrire à tout ce qui est exprimé dans "La Route Droite".

Éditorial

En 1988, Ségolène Royal déclarait, à l'Assemblée Nationale, qu'il n'y avait pas une semaine sans que ne se révèle une affaire de pédophilie dans le milieu scolaire. On faisait alors à l'Éducation Nationale le même procès que celui prononcé aujourd'hui contre l'Église catholique: De cacher à la justice les actes condamnables commis en son sein. Le Ministre Claude Allègre, du gouvernement de cohabitation dirigé par Lionel Jospin, avait alors diffusé une circulaire suscitant un énorme malaise chez les enseignants.

En fait, le fléau de la pédophilie touche aussi bien la Médecine que la Magistrature chargée de la protection des mineurs, les organismes de loisirs pour les jeunes ou le monde du sport; sans parler du milieu familial qui reste le premier lieu des violences sexuelles.

Mais le mal paraît plus révoltant encore lorsqu'il est commis par ceux qui, en accord avec leur fonction sacerdotale, devraient mener une vie pure, en particulier dans le domaine sexuel.

Depuis la publication en Novembre 2009 d'un rapport révélant des centaines d'abus pédophiles couverts par la hiérarchie catholique en Irlande, des dizaines de cas similaires ont été rapportés dans l'Allemagne natale de Benoît XVI, en Autriche, aux Pays-Bas, en Italie et en Suisse.

Si le numéro deux du Vatican, le cardinal Tarcisio Bertone, a provoqué un tollé général en liant la pédophilie à l'homosexualité, les médias ont fait un amalgame similaire en assimilant la pédophilie dans l'Église catholique au célibat obligatoire des prêtres.

C'est l'occasion pour cette nouvelle Route Droite de revenir sur la loi ecclésiastique du célibat obligatoire du clergé latin, imposée à partir du XI^{ème} siècle seulement. Nous verrons également comment cette loi, qui n'est pas apostolique, s'est imposée progressivement et ses conséquences aujourd'hui.

Dans une seconde partie nous verrons comment, aujourd'hui, les sectes recrutent, notamment grâce à l'Internet et le formidable support d'échanges que sont les réseaux sociaux.

P. de Bernard

Les affaires de pédophilie qui secouent l'Église catholique romaine

Ces derniers temps, l'Église catholique romaine a connu de nombreux scandales chez ses prêtres dans plusieurs pays. Plusieurs médias ont fait l'écho de ces affaires en attribuant la cause principale au célibat obligatoire des prêtres.

Le célibat est une situation tout à fait honorable et respectable. Dans la première épître aux Corinthiens, chapitre 7, l'apôtre Paul souhaiterait que tous les hommes soient comme lui, c'est-à-dire célibataires, mais il reconnaît que cette décision ne peut s'opérer que par une grâce particulière¹ : c'est un don de Dieu.

1. Cor 7,7 Je voudrais que tous les hommes soient comme moi; mais chacun tient de Dieu un don particulier, l'un d'une manière, l'autre d'une autre.

1. Cor 7,8 A ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves, je dis qu'il leur est bon de rester comme moi.

Paul savait que le mariage apporte bien des tensions qui peuvent nuire au ministère :

1. Cor 7,28 Si tu t'es marié, tu n'as point péché ... [mais vous aurez] des tribulations dans la chair, et je voudrais vous les épargner.

Mais, contrairement à la pratique catholique romaine, il n'en faisait certainement pas une obligation :

1. Cor 7,9 Mais s'ils manquent de maîtrise d'eux-mêmes qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que de brûler.

Alors d'où vient cette doctrine qui n'a pas de fondement biblique ?

¹ Le cardinal Lustiger disait lui-même qu'il « fallait être un saint pour respecter le voeu de célibat ».

Origine du célibat obligatoire des prêtres

1.Tim 3,2 Il faut donc que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme, sobre, modéré, réglé dans sa conduite, hospitalier, propre à l'enseignement.

Dans l'Église primitive et dans les premiers siècles, presque tous les responsables d'église étaient mariés.

A partir du IV^{ème} siècle, en Occident, est apparue l'idée du prêtre sur le modèle du célibat des moines, mais celle-ci a eu beaucoup de mal à s'imposer et, jusqu'au XI^{ème} siècle, la plupart des prêtres étaient mariés, malgré un certain nombre de décrets promulgués au fil des siècles :

306 : Concile d'Elvire (Espagne) , décret 43 : un prêtre qui dort avec sa femme durant la nuit qui précède la messe perdra son travail.

325 : Concile de Nicée : après une ordination , un prêtre ne peut plus se marier.

385 : Le Pape Sirice abandonne sa femme pour devenir Pape. Il est décrété que les prêtres ne peuvent plus dormir avec leur femme.

567 : Second Concile de Tours : tout ecclésiastique trouvé dans son lit avec sa femme sera excommunié pendant un an et réduit à l'état laïc.

580 : Le Pape Pélage II avait pour politique de ne pas importuner les prêtres mariés tant qu'ils ne mettaient la main sur les biens de l'Église en faveur des épouses ou des enfants.

590 : Le Pape Grégoire " le Grand " dit que tout désir sexuel est péché en lui- même.

VII^{ème} siècle : En France , des documents montrent que la majorité des prêtres étaient mariés.

VIII^{ème} siècle : Boniface rapporte au Pape qu'en Allemagne presque aucun évêque ou prêtre n'est célibataire.

836 : Le Concile d'Aix-la-Chapelle admet ouvertement qu'avortements et infanticides ont lieu dans les couvents et monastères pour dissimuler les actes des clercs qui ne vivent pas le célibat. L'évêque Ulrich tirait argument des Écritures et du bon sens pour dire que la seule façon de purifier l'Église des pires excès du célibat était de permettre aux prêtres de se marier.

1045 : Le Pape Boniface IX se dispense lui-même du célibat et se démet de sa fonction pour se marier.

1074 : Le Pape Grégoire VII dit que quiconque doit être ordonné , doit faire d'abord vœu de célibat : " Les prêtres [doivent] tout d'abord s'échapper des griffes de leurs femmes ". Il promulgue officiellement le dogme du célibat obligatoire des prêtres.

1095 : Le Pape Urbain II avait des prêtres dont les femmes étaient vendues comme esclaves et les enfants abandonnés.

1123 : Sous le pontificat du Pape Calixte II : le premier Concile du Latran décrète que les mariages avec des clercs sont invalides.

1139 : Sous le pontificat du Pape Innocent II : le second Concile du Latran confirme le décret du Concile précédent.

Au XV^{ème} siècle, 50% de prêtres sont encore mariés.

1545-1563 : Le Concile de Trente établit que le célibat et la virginité sont supérieurs au mariage.

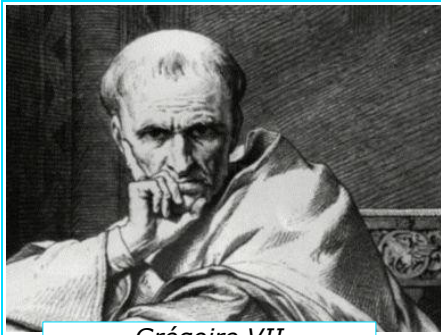
Et plus près de nous, au XX^{ème} siècle :

1966 : des dispenses de célibat sont accordées sous le pontificat de Paul VI.

1978 : le pape Jean-Paul II suspend les dispenses.

1980 : des pasteurs anglicans et épiscopaliens mariés sont ordonnés prêtres catholiques aux États-Unis. Même chose au Canada et en Angleterre en 1994.

Grégoire VII, un pape réformateur



Grégoire VII

A la mort d'Alexandre II, Hildebrand est proclamé pape sous le nom de Grégoire VII le 22 avril 1073. Il va entreprendre une grande réforme de l'Église, connue sous le nom de réforme grégorienne.

Grégoire va prendre un certain nombre de mesures pour restaurer la primauté du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, ainsi qu'un relèvement moral et mystique. En effet, l'Église connaît des intrigues

et manœuvres de seigneurs et familles italiennes qui cherchent à obtenir des charges ecclésiastiques. Les évêques, en principe élus, sont en fait imposés au clergé par les rois et l'empereur.

En 1074, Grégoire impose le célibat des prêtres, ainsi que le mariage chrétien des laïcs.

La simonie, trafic contre de l'argent des biens de l'Église, est condamnée. Un collège de cardinaux, chargé d'élire le pape, est créé.

Des papes mariés

Pierre, considéré par les catholiques comme le premier pape, était marié puisque Jésus a guéri sa belle-mère (Marc 1:29-31).

- Félix III (483-492) a eu 2 enfants.
- Hormisdas (514-523) a eu 1 fils.
- Silvère (536-537)
- Adrien II (867-872) a eu 1 fille
- Clément IV (1265-1268) a eu 2 filles
- Félix V (1439-1449) a eu 1 fils

Et ce n'est pas une blague de dire que l'on a pu être pape de père en fils :

| Nom du pape | Pontificat | Fils de |
|-------------|------------|-------------------|
| Damase I | 366-348 | Lorenzo, prêtre |
| Innocent I | 401-417 | Anastase I, pape |
| Boniface I | 418-422 | Fils d'un prêtre |
| Félix III | 483-492 | Fils d'un prêtre |
| Anastase II | 496-498 | Fils d'un prêtre |
| Agapet I | 535-536 | Gordiaous, prêtre |
| Silvère | 536-537 | Hormisdas, pape |
| Marin | 882-884 | Fils d'un prêtre |
| Boniface VI | 896-896 | Adrien, évêque |
| Jean XI | 931-935 | Serge III, pape |
| Jean XV | 989-996 | Léon, prêtre |

Décret du 7 décembre 1965 sur le ministère et la vie des prêtres (Presbyterorum Ordinis)

Après avoir abordé le presbytérat dans l'Église et le ministère des prêtres, le décret s'attache plus particulièrement, dans un troisième chapitre, à la vie du prêtre. Il explique notamment que le choix du célibat est à considérer comme un don :

La pratique de la continence parfaite et perpétuelle pour le Royaume des cieux a été recommandée par le Christ Seigneur (Mt.19:12) ; tout au long des siècles, et de nos jours encore, bien des fidèles l'ont acceptée joyeusement et pratiquée sans reproche. Pour la vie sacerdotale particulièrement, l'Église l'a tenue en haute estime. Elle est à la fois signe et stimulant de la charité pastorale, elle est une source particulière de fécondité spirituelle dans le monde². **Certes, elle n'est pas exigée par la nature du sacerdoce, comme le montrent la pratique de l'Église primitive (1Tim.3:2-5;Tit.1:6) et la tradition des Églises orientales.** Celles-ci ont des prêtres qui choisissent, par don de la grâce, de garder le célibat – ce que font les évêques –, mais on y trouve

² Concile Vatican II, Lumen gentium, n.42

aussi des prêtres mariés dont le mérite est très grand ; tout en recommandant le célibat ecclésiastique, ce saint Concile n'entend aucunement modifier la discipline différente qui est légitimement en vigueur dans les Églises orientales ; avec toute son affection, il exhorte les hommes mariés qui ont été ordonnés prêtres à persévérer dans leur sainte vocation et dans le don total et généreux de leur vie au troupeau qui leur est confié³.

Mais le célibat a de multiples convenances avec le sacerdoce. La mission du prêtre, est de se consacrer tout entier au service de l'humanité nouvelle que le Christ, vainqueur de la mort, fait naître par son Esprit dans le monde, et qui tire son origine, non pas « du sang, ni d'un pouvoir charnel, ni d'un vouloir d'homme, mais de Dieu » (Jn 1, 13). En gardant la virginité ou le célibat pour le Royaume des cieux (Mt.19:12), les prêtres se consacrent au Christ d'une manière nouvelle et privilégiée, il leur est plus facile de s'attacher à lui sans que leur cœur soit partagé (1Co.7:32-34), ils sont plus libres pour se consacrer, en lui et par lui, au service de Dieu et des hommes, plus disponibles pour servir son Royaume et l'œuvre de la régénération surnaturelle, plus capables d'accueillir largement la paternité dans le Christ. Ils témoignent ainsi devant les hommes qu'ils veulent se consacrer sans partage à la tâche qui leur est confiée : fiancer les chrétiens à l'époux unique comme une vierge pure à présenter au Christ (2Co.11:2); ils évoquent les noces mystérieuses voulues par Dieu, qui se manifesteront pleinement aux temps à venir : celles de l'Église avec l'unique époux qui est le Christ ⁴ Enfin, ils deviennent le signe vivant du monde à venir, déjà présent par la foi et la charité, où les enfants de la résurrection ne prennent ni femme ni mari⁵.

C'est donc pour des motifs fondés dans le mystère du Christ et sa mission, que **le célibat, d'abord recommandé aux prêtres, a été ensuite imposé par une loi dans l'Église latine à tous ceux qui se présentent aux ordres sacrés.** Cette législation, ce saint Concile l'approuve et la confirme à

3 Cf. Pie XI, Encycl. Ad catholici sacerdotij, 20 décembre 1935 : AAS (1936), p.28

4 Cf. Concile Vatican II, Lumen gentium, n42 et 44 – Décret De Perfectae caritatis, n12

5 Pie XI, Encycl. Ad catholici sacerdotij, 20 décembre 1935 : AAS 28 (1936), p.24-28 – Pie XII, Encycl. Sacra Virginitas, 25 mars 1954 : AAS 46 (1954), p.169-172

nouveau en ce qui concerne les candidats au presbytérat. **Confiant en l'Esprit, il est convaincu que le Père accorde généreusement le don du célibat**, si adapté au sacerdoce du Nouveau Testament, pourvu qu'il soit humblement et instamment demandé par ceux que le sacrement de l'Ordre fait participer au sacerdoce du Christ, bien plus, par l'Église tout entière. Le saint Concile s'adresse encore aux prêtres qui ont fait confiance à la grâce de Dieu, et qui ont librement et volontairement accueilli le célibat, selon l'exemple du Christ : qu'ils s'y attachent généreusement et cordialement, qu'ils persévèrent fidèlement dans leur état, qu'ils reconnaissent la grandeur du don que le Père leur a fait et que le Seigneur exalte si ouvertement (Mt.19:11), qu'ils contemplent les grands mystères signifiés et réalisés par leur célibat. **Certes, il y a, dans le monde actuel, bien des hommes qui déclarent impossible la continence parfaite** : c'est une raison de plus pour que les prêtres demandent avec humilité et persévérance, en union avec l'Église, la grâce de la fidélité, qui n'est jamais refusée à ceux qui la demandent. Qu'ils emploient aussi les moyens naturels et surnaturels qui sont à la disposition de tous. Les règles éprouvées par l'expérience de l'Église, surtout celles de l'ascèse, ne sont pas moins nécessaires dans le monde d'aujourd'hui : que les prêtres sachent les observer. Le saint Concile invite donc, non seulement les prêtres, mais tous les fidèles, à avoir à cœur ce don précieux du célibat sacerdotal et à demander à Dieu de l'accorder toujours avec abondance à son Église.

Anglicans et catholiques face au mariage

Ces dernières années, l'Église catholique de Corée du Sud a perdu un certain nombre de prêtres. Ces derniers, pour pouvoir se marier, tout en continuant leur ministère, ont préféré quitter leur Église pour rejoindre l'Église anglicane.

L'Église anglicane perçoit l'Église catholique comme une Église-soeur issue des apôtres. Pour cette raison, elle reconnaît l'ordination sacerdotale comme valide⁶.

6 Il suffit au prêtre catholique qui en a le désir de déposer un dossier et de suivre une formation théologique d'une

Inversement, en octobre 2009, le Vatican a annoncé son intention d'intégrer 450.000 anglicans dissidents⁷ à l'Église catholique.

Le 20 octobre 2009, le Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a annoncé qu'une constitution apostolique était en préparation pour permettre aux anglicans de se convertir de manière collective. Jusqu'à présent, seules les conversions individuelles étaient admises, comme celle de l'ancien Premier ministre anglais, Tony Blair.



Tony Blair

Comme c'est le cas pour les Uniates du Proche-Orient, une totale adhésion aux dogmes de l'Église catholique est exigée; cependant les hommes mariés pourraient être ordonnés et une liturgie propre accordée.

Faut-il assimiler la pédophilie au célibat obligatoire ?

Le fait de trouver dans l'Église, garante de la morale chrétienne, prêchant l'abstinence hors mariage, la pureté et la fidélité, de tels actes a de quoi nous révolter légitimement.

Cette situation est d'autant plus révoltante qu'elle a été volontairement étouffée par la hiérarchie catholique.

Par contre, il est un peu rapide de mettre les actes de pédophilie sur le dos du célibat des prêtres. Il faut savoir que plus de 90% des actes pédophiles recensés interviennent dans le cadre de la famille traditionnelle, par des pères mariés pour la plupart, et souvent avec la complicité de la mère.

Pourquoi des prêtres ne supportant pas le célibat seraient-ils attirés par des relations sexuelles avec des enfants plutôt qu'avec des adultes, voire des prostituées⁸ ? Pourquoi la hiérarchie catholique a-t-elle toujours été plus sévère envers les prêtres ayant eu des relations maritales plutôt qu'envers les prêtres pédophiles ?

année.

7 Ces anglicans sont déçus des évolutions de leur Église comme la prêtrise accordée aux femmes ou à des hommes ouvertement homosexuels. Ils font partie de la *Traditional Anglican Communion*.

8 A noter que la plupart des relations sont homosexuelles.

Le mariage n'a jamais été une thérapie contre la pédophilie. En accepter l'idée est tout à fait révoltant; les femmes ne sont pas des garde-fous contre les déviances sexuelles des hommes.

La pédophilie se trouve naturellement dans les milieux où des adultes sont au contact avec des enfants (colonies, mouvements scouts, milieu scolaire, etc ...), et naturellement la famille.

De plus, faire cet amalgame jette le discrédit autant sur le célibat que sur le mariage. Tous les célibataires, qu'ils soient prêtres ou non, ne sont pas pédophiles, heureusement; et le mariage n'est pas non plus paré de toutes les qualités. Sur le plan de la sexualité, il peut très bien devenir le théâtre de violences, de frustrations ou de perversions.

Des voix s'élèvent contre le célibat obligatoire

Si l'on parle beaucoup de la condition des prêtres, il ne faut pas oublier ces femmes et ces enfants qui vivent dans la clandestinité parce que le « papa prêtre » n'a pas voulu renoncer à ses fonctions cléricales. Ils vivent des situations d'autant plus difficiles qu'elles sont souvent contraintes par l'Institution.

Si l'on parle aujourd'hui de crise des vocations dans l'Église catholique romaine, elle est certainement due à cette obligation, pour les prêtres, de demeurer célibataires.

Depuis Vatican II (1962-1965) il y aurait 90.000 prêtres, dont 10.000 en France, qui auraient renoncé à leur fonction pour assumer leur rôle de père de famille⁹, soit environ 250 par an.

Le silence entretenu sur les prêtres qui vivent secrètement avec une femme a nécessairement des conséquences sur le plan ecclésial, mais aussi sur la vie des femmes concernées et de leurs enfants.

En 1996, une association a été créée à l'initiative de ses femmes clandestines : *Plein Jour*¹⁰, avec le double but de se soutenir mutuellement et de militer pour l'abolition de la règle du célibat des prêtres catholiques romains.

Plusieurs livres-témoignages sont également parus, dont celui de Marc Bradfer « Fils de prêtre ». Septième d'une famille de huit enfants il apprend, à l'âge de 15 ans, que son père décédé était un prêtre défroqué.

9 L'Institution catholique a considéré qu'il était incompatible d'être prêtre et père de famille lors du concile de Latran II en 1139.

10 <http://plein.jour.free.fr/>

Un autre livre « Femmes de prêtres » de Michel Traubmann montre, par des témoignages, le drame de ces femmes clandestines, d'enfants et de prêtres eux-mêmes.

Aujourd'hui, sans doute poussés par la souffrance de leur situation et l'immobilisme de l'Église, des femmes et des enfants témoignent et lèvent progressivement le voile sur ce qui est encore considéré comme un tabou.

Quelques faits mal connus

Les prêtres font vœu de célibat :

Les prêtres ne font pas vœu de célibat mais, lors de leur ordination diaconale, ils doivent faire une simple promesse devant leur évêque.

Le célibat des prêtres s'est généralisé après le concile de Latran en 1139 :

Des prêtres, et même des papes, ont continué à se marier et à avoir des enfants plusieurs siècles après cette date. Les Églises catholiques orientales ont encore des prêtres mariés. Dans l'Église catholique romaine, un prêtre peut être marié s'il était pasteur auparavant ou si un laïc catholique, déjà marié, promet de ne plus avoir de relation sexuelle avec son épouse.

Les versets suivants devraient nous donner matière à réfléchir :

Gn 2,18

L'Eternel Dieu dit: Il n'est pas bon que l'homme soit seul; je lui ferai une aide semblable à lui.

1.Tim 4,1-3

Mais l'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons, par l'hypocrisie de faux docteurs portant la marque de la flétrissure dans leur propre conscience;

ils prescrivent de ne pas se marier, et de s'abstenir d'aliments que Dieu a créés pour qu'ils soient pris avec actions de grâces par ceux qui sont fidèles et qui ont connu la vérité.

P. de Bernard

Actualité des sectes

Non à la drogue, oui à la vie

C'est sous ce titre qu'une association de la région bordelaise organise des stands d'information et propose aux passants de signer une pétition pour devenir « ambassadeur pour une France sans drogue ». Le responsable de l'antenne Aquitaine de cette association déclare :

« Rien qu'en 2009, nous avons informé plus de 10.000 Bordelais sur le danger des drogues. L'équipe de bénévoles et moi-même, nous voulons faire connaître ce danger car la connaissance apporte la liberté de choix ».

Dans plusieurs grandes villes de France¹¹, l'association « Non à la drogue, oui à la vie » organise des stands, des conférences ou des expositions, et distribue des brochures.

Cette association créée en 1991 par le comédien et réalisateur Xavier Deluc est parrainée par « Narconon », une filiale de la Scientologie. Xavier Deluc est lui-même scientologue



Stand à Marseille

Il est possible d'adhérer en ligne sur le site de l'association et selon ses moyens devenir un membre actif pour 50 euros jusqu'à un sponsor si l'on cotise pour plus de 1000 euros.

Les brochures citent systématiquement « l'humaniste » ou « le philanthrope » Ron Hubbard et invitent les personnes ayant des problèmes avec la drogue à suivre le programme Narconon.

D'autres associations liées à la scientologie agissent de la même façon. C'est ainsi que « Des jeunes pour les droits de l'Homme »

¹¹ Angers, Avignon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Paris, Sarcelles, Toulouse, Vannes.

organisent également des stands, distribuent une brochure intitulée « Les droits de l'Homme, qu'est-ce que c'est ? » et invitent les passants à signer leur pétition pour qu'ils soient inclus dans l'enseignement scolaire.

Le site youthforhumanrights.org présente l'historique et les buts de cette association sans préciser son lien avec la Scientologie, à moins de connaître sa fondatrice Mary Shuttleworth.

C'est ainsi que bien des associations fondées par les scientologues attirent de nouveaux membres, en particulier les jeunes, en les trompant sur leur but véritable.

Une autre méthode employée par la Scientologie pour attirer la jeunesse est de promouvoir son Mouvement par l'entremise de personnalités du monde du spectacle. Tout le monde connaît le prosélytisme de Tom Cruise venu rencontrer le Président Sarkozy en août 2004.

En 1955 Ron Hubbard a lancé le « projet célébrités » (*celebrity project*) en exhortant les scientologues à convertir des personnalités connues. Il avait même établi une liste de 63 noms particulièrement visés (on trouve par exemple dans cette liste Ernest Hemingway, Orson Welles, Pablo Picasso ou Walt Disney). Si aucun d'entre eux ne rejoignit l'Église, plusieurs s'y intéressèrent. C'est ainsi qu'aujourd'hui plusieurs acteurs en font partie comme John Travolta ou Nicole Kidman.



P. McCartney, D. Lynch & R. Starr

Mais la Scientologie n'est pas la seule à utiliser les personnalités du spectacle pour faire sa promotion. Le cinéaste américain David Lynch est venu le dimanche 18 avril 2010 à Lille promouvoir la Méditation Transcendantale pour lutter contre la violence à l'école. On se souvient que des groupes comme les Beatles ou les Beach Boys ont permis à la Méditation de connaître un développement important en Occident dans les années 60¹². David Lynch (photo ci-dessus entre Paul McCartney et Ringo Starr) souhaite expérimenter la technique de Méditation Transcendantale dans 10 établissements scolaires français

¹² Paul McCartney et Ringo Starr se sont d'ailleurs retrouvés à New York début 2009 pour une manifestation caritative en vue de récolter de l'argent pour promouvoir l'enseignement de la Méditation Transcendantale dans les écoles.

sur la base du volontariat. 5000 élèves, enseignants, parents d'élèves ou personnels administratifs seraient ainsi instruits « gratuitement » grâce au partenariat de sponsors locaux.

David Lynch est en préparation d'un documentaire sur ce Mouvement sectaire fondé par le gourou Maharishi Mahesh Yoggi décédé le 5 février 2008 aux Pays-Bas.

P. de Bernard

Internet et les sectes

Internet est devenu un véhicule important pour la promotion des réseaux sectaires¹³. Profitant notamment du marché en pleine expansion du développement personnel ou des médecines alternatives, les sectes ont su profiter du Net pour créer des points d'entrée renvoyant vers leurs organisations ou proposant des livres ou des stages. C'est ainsi qu'elles achètent des noms de domaine apparemment anodins et comportant des mots-clés incontournables pour qui s'intéresse à l'accomplissement de soi ou au bien-être. Un site comme mentalementvotre.com s'adresse au visiteur ainsi :

Effets secondaires : moins d'échecs sentimentaux, moins de stress, retrouver confiance en vous, contrôler vos émotions, mieux réussir, une vie plus heureuse ...

Une proposition bien alléchante qui se traduit par l'invitation à se procurer LE LIVRE INDISPENSABLE et de référence sur le sujet : la Dianétique, marque déposée de l'Église de Scientologie.

Si les sites internet à caractère sectaire foisonnent, il est un danger plus grand encore, ce sont les renseignements personnels que les internautes peu méfiants écrivent sur les blogs¹⁴ et qui sont autant de renseignements ouverts aux sectes en recherche de profils (personnes fragiles, mal dans leur peau, en recherche ...). Cela leur permet de cibler de nouveaux adhérents possibles. Dans ce cadre entrent naturellement les réseaux sociaux.

13 On perçoit moins le danger lorsque l'on est contacté sur internet que lorsque l'on est accosté dans la rue ou par le porte-à-porte.

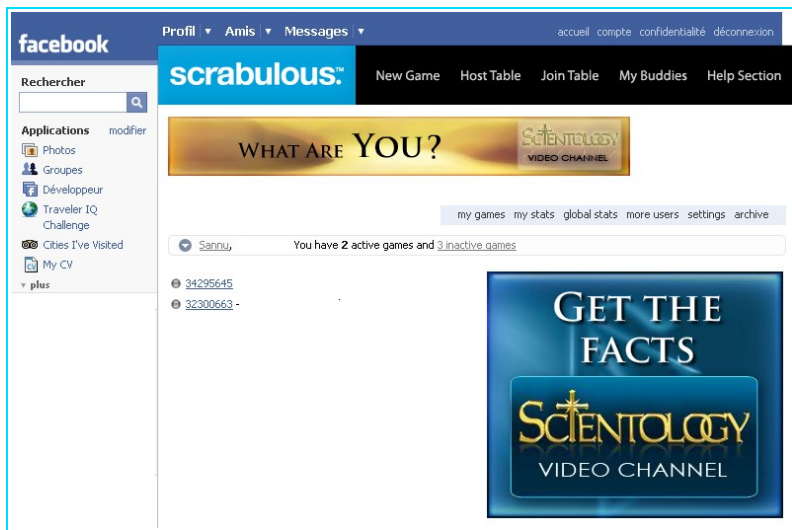
14 Le blog est une page internet personnelle dans laquelle l'auteur note ses réflexions, ses avis, ses impressions pour les diffuser et susciter la discussion, les réactions, les commentaires.

Les réseaux sociaux et les sectes

Myspace ou Facebook sont devenus incontournables pour tous les adeptes de l'internet. On appelle cela des réseaux sociaux dans lesquels des communautés d'internautes se forment autour de centres d'intérêt communs. On y trouve notamment les cercles d'amis pouvant échanger dynamiquement des nouvelles.

Ces sites sont devenus également des lieux de recrutement pour les sectes grâce aux informations personnelles qui y circulent.

Facebook, le réseau regroupant plus de 300 millions de membres, propose même des jeux ou des applications sponsorisés par certaines sectes comme la scientologie. Une bannière publicitaire renvoyant sur le site de l'organisation apparaît quelques secondes au début ou à l'issue du jeu.



P. de Bernard

Les sectes également sur votre iPhone¹⁵

Apple se vante de pouvoir trouver une application pour à peu près tout. Effectivement, même une secte comme l'Association des

¹⁵ Smartphone ou téléphone intelligent, commercialisé par Apple Inc. Depuis 2007. il permet d'installer des applications allant des jeux aux réseaux sociaux.

Témoins de Jéhovah peut télécharger un logiciel gratuit¹⁶ pour gérer de façon efficace les visites à domicile, ou les séances d'étude.

L'application consiste à créer des fiches détaillées sur les contacts établis: nom, prénom, adresse, téléphone, email, la raison de la visite (étude de la Bible, premier contact), les publications laissées (magazines, DVD, tracts et autres livres diffusés par la secte...) etc...

MyTime dispose même d'un chronomètre qui mesure la durée de chaque rencontre afin que l'adepte sache combien de temps il a consacré au prosélytisme. L'application trie ensuite ces données par villes et par dates et les synthétise sous forme de statistiques mensuelles ou annuelles (durée des visites, nombre de livres distribués etc...).

Une autre application vient en aide aux Témoins de Jéhovah. Ministry School Timer (Gratuit, en anglais), sorte de chronomètre élaboré, permet à ceux qui se forment à la prédication de mieux gérer leur temps face à leurs futurs élèves : durées de lecture de la Bible, des commentaires individuels, des éclaircissements apportés. Ainsi, un commentaire excédant 30 secondes est signalé à l'orateur afin qu'il y mette un terme.

Source : *Science et avenir*

Rapport 2010 de la Miviludes

Le nouveau rapport de la Mission Ministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires a été publié le 7 avril 2010.

Conformément à ce qu'elle avait préconisé en 2009, le titre de psychothérapeute est mieux encadré et le contrôle des organismes de formation professionnelle renforcé, afin de prévenir les possibilités d'infiltration sectaire.

Une cellule d'assistance et d'intervention a été créée au sein du Ministère de l'intérieur (CAIMADES) afin d'aider la magistrature à élucider les affaires complexes faisant appel à des notions d'emprise sectaire.

La Miviludes publie également un guide pratique sur la protection des mineurs, ainsi qu'une campagne de sensibilisation à l'égard des parents d'enfants d'âge scolaire : 10 conseils pour se protéger des dérives sectaires (essentiellement par rapport aux praticiens chargés

¹⁶ MyTime

de surveiller la santé des enfants)¹⁷

Dans son rapport 2010, la Miviludes prévient des effets dévastateurs de certaines pratiques en plein développement comme le néo-chamanisme ou le nutritionnisme. Si les grandes organisations sectaires existent toujours, elles sont aujourd'hui supplantées par de petites structures qui se sont engouffrées dans le marché des psychothérapies alternatives.

La mission note le cas de morts, de folie ou de comas chez les adeptes du chamanisme, causés par l'utilisation de produits hallucinogènes comme le datura ou la « sauge des devins », ainsi que des produits stupéfiants interdits en France comme l'Iboga ou l'ayalhuasca.

Elle relève aussi l'abandon de la médecine classique au profit de régimes censés guérir toutes les maladies. Parmi ceux-ci, les régimes uniquement végétaliens pour les enfants, les jeûnes excessifs ou même des techniques dites du « respirianisme » qui consistent à ne se nourrir que d'air et de lumière.

P. de Bernard

La méthode Hamer « fait des petits »

La médecine nouvelle ou « biologie totale » est née dans les années 1980 en Allemagne. Son maître à penser se nomme Ryke Geerd Hamer qui est interdit d'exercice dans son pays.

En 2004 R.G. Hamer a écopé de trois ans de prison ferme après la mort d'une patiente malade du cancer. Libéré depuis le 16 février 2006, il vit actuellement en Espagne.

Hamer voit dans toute maladie l'expression d'un choc psychique intense, d'un conflit intérieur, généralement familial. Il suffit d'identifier ce conflit et d'en parler pour être en parfaite santé.

Aujourd'hui, d'anciens élèves du « docteur » Hamer dispensent des



R.G. Hamer

17 <http://www.miviludes.gouv.fr/-Dix-conseils-aux-familles-?iddiv=7#>

formations onéreuses, mais sont incités à la prudence à la suite des démêlés judiciaires de leur « maître ». Ils développent des méthodes d'assistance personnelle avec des concepts nouveaux de mémoire cellulaires, biothérapie, biopsychogénéalogie ou décodage biologique, toujours avec des promesses d'autoguérison et d'autolibération.

On compte une centaine de praticiens en exercice qui s'inspirent des techniques Hamer. Parmi eux des dentistes formés au décodage symbolique des dents¹⁸, des médecins parfois frappés d'interdiction d'exercer, des ostéopathes ou des praticiens formés à la kinésiologie.

La méthode Hamer n'est pas spirituelle mais s'apparente néanmoins aux sectes guérisseuses dans lesquelles on préconise de ne plus avoir recours à la médecine traditionnelle ou de prendre des distances par rapport à la famille¹⁹.

Elle prétend guérir toutes les maladies, même les plus graves, parfois incurables. En prétendant connaître toutes les interactions du cerveau humain sur la santé physique, elle assène des « vérités » sur les lois biologiques qui n'ont aucune validation scientifique.

Nous ne doutons pas des effets du psychisme sur le corps; ils font l'objet de recherches de la part de la communauté scientifique, mais leurs conclusions sont beaucoup plus prudentes que celles du docteur Hamer. Le site vivregagnant.net annonce par exemple que les chances de survie cinq ans après une chimiothérapie sont de 2%, tandis que les celles d'une guérison globale grâce à la méthode Hamer sont de 98% (92% si l'on est passé auparavant par la médecine traditionnelle).

P. de Bernard

Flash sur les Francs-Maçons

Le Grand Orient de France, lors de son convent²⁰ du 4 septembre 2009, a voté contre l'admission des femmes dans son obédience (56% des 1200 délégués appelés à voter).

Rappelons qu'il existe 10 dénominations ou obédiences de Francs-Maçons en France :

1. Le Grand Orient de France, fondé en 1772, avec 50.000

18 Nos abcès seraient un message de notre inconscient..

19 Au nom de la psycho-généalogie.

20 Assemblée générale.

membres, répartis dans 1200 loges (églises locales), réservé aux hommes. Son Grand Maître est actuellement le cardiologue marseillais Pierre Lambicchi.

2. La Grande Loge Nationale Française, avec 38.500 membres répartis dans 1514 loges, réservée aux hommes.
3. La Grande Loge de France, avec 27.000 membres répartis en 700 loges, également masculine.
4. Le Droit Humain, avec 15.500 membres, répartis dans 518 loges, fondé en 1893; mixte.
5. La Grande Loge Féminine de France, fondée en 1952. 11.700 membres, répartis dans 360 loges. Féminine, mais des hommes sont acceptés comme visiteurs.
6. La Grande Loge Traditionnelle et Symbolique Opéra, avec 3200 membres, masculine.
7. La Grande Loge Féminine Memphis-Misraïm, constituée en 1981, répartie en 50 loges.
8. La Loge Nationale Française, créée en 1968. 300 membres répartis en 25 loges. Masculine.
9. La Grande Loge Mixte Universelle, créée en 1973, 1200 membres répartis dans 50 loges.
10. La Grande Loge Mixte de France, créée en 1982, 2500 membres répartis dans 120 loges.

Même si le nombre de Francs-Maçons ne dépasse pas 155.000 membres en France, ils ont, de par les fonctions importantes qu'ils occupent pour la plupart, une grande influence dans la vie politique et publique du pays.

Certains ont une vague croyance en un pouvoir supérieur, le Grand Architecte, d'autres sont athées.

G. Dagon

La scientologie à la Croisette

Le festival de Cannes, qui s'est déroulé du 12 au 23 mai 2010, a été l'occasion, cette année encore, de rencontrer des personnes aux motivations très variées :

Durant toute la durée du Festival la Scientologie a loué un local²¹ pour vendre son livre « la Dianétique » ainsi que des DVD et faire passer un test sur son appareil à détecter vos problèmes : l'électromètre.

Selon le responsable de cette manifestation, une cinquantaine de livres et autant de DVD sont achetés par jour.

Il est possible de voir sur internet²² une petite video de l'interview d'Eric Roux, « ministre » de la Scientologie, officiant au Celebrity Center de Paris, sur son blog :

P. de Bernard

Nouvelles de Vigi-Sectes

Séminaire à l'Institut Biblique d'Algrange

Du 9 au 11 août 2010

L'œcuménisme, parlons-en ...

séminaire animé par Gérard DAGON

participation : 50 €, repas et hébergement compris

Contact :

Institut Biblique et Pastoral Baptiste d'Algrange

23, rue de Lorraine, 57440 Algrange

Tél. 03.82.85.70.61

Institut.algrange@gmail.com

²¹ Le prix de location du local est de 5000 euros pour les 10 jours

²² http://www.ericroux.com/Petite-interview-sur-la-croisette_a104.html

Abonnez-vous, réabonnez-vous à la Route Droite

Bulletin chrétien trimestriel d'information sur les mouvements sectaires et les déviations doctrinales. Abonnement 1 an (4 numéros)

MERCI DE REGLER VOTRE ABONNEMENT POUR 2010



Normal: 8€

Souscrit ou

De soutien : 15€

renouvelle son abonnement

Nom / Prénom

Adresse

Ci-joint, le versement de . . . € par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de Jacques Lemaire et adressé à Gérard Dagon – 46 rue de Verdun – 57175 Gandrange – France,

ou par virement CCP à l'ordre de Jacques LEMAIRE avec la mention « pour la Route Droite »

CCP n° 11 514 26V Lille

Date

Signature

« Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule La Route Droite est destinataire de ces informations »

Responsables régionaux

| | |
|---|--|
| <p>France-région Alsace Robert Schroeder, 23 Place de l'Esplanade, F-67000 Strasbourg Tél. +33 (0) 388 61 12 66 robert.schroeder@vigi-sectes.org</p> | <p>France- autres régions Gérard Dagon, 46 rue de Verdun F-57175 Gandrange Tél. +33 (0) 387 58 27 05</p> |
| <p>France-région Bretagne Frank Van Muylem, 4 allée des Rosiers, F-35120 Baguer-Morvan Tél. +33 (0) 299 48 15 21</p> | <p>Webmestre Eric Podico admin@vigi-sectes.org</p> |
| <p>France-région Aquitaine Patrice Garriga, Villa Etcharena, quartier Plaza, F-64120 Luxe-Sumberraute Tél. +33 (0) 547 73 50 30 patrice.garriga@vigi-sectes.org</p> | <p>Afrique Bitang a Bambaie Stephen Geraldin BP 12252 – Douala – Cameroun bbsg@vigi-sectes.org</p> |
| <p>France-région Provence/Côte d'Azur Pierre Oddon, rue Marie-Curie F-07000 Saint-Julien-en-Saint-Alban Tél. +33 (0) 963 29 57 59 pierre.oddon@vigi-sectes.org</p> | <p>Suisse Cédric Schwab, chemin de Boissonnet 32 CH-1010 Lausanne Tél. +41 (0) 21 652 19 11 cedric.schwab@vigi-sectes.org</p> |
| <p>France-région Limousin/Auvergne Patrick de Bernard 139 allée de l'Espérance F-46400 Saint-Céré Tél. +33 (0) 565 38 01 97 patrick.de.bernard@vigi-sectes.org</p> | <p>France-région Rhône-Alpes Jean-Paul Remp Les Sérénides, 105 Ch. du Grand Revoyet F-69600 Oullins Tél. +33 (0) 478 86 00 69 Fax. +33 (0) 472 39 15 22 jean-paul.remp@vigi-sectes.org</p> |
| <p>Belgique Jacques Lemaire 100 rue des Déportés, B-6180 Courcelles Tél. +32 (0) 71 45 56 23 Jacques.lemaire@vigi-sectes.org</p> | <p>Japon Pascal Zivi, Nishi oka 3jo13 Chome 5-5, Sapporo-shi Toyohira-ku, Hokkaido – Japon pascal.zivi@vigi-sectes.org</p> |
| <p>Allemagne Lothar Gassmann 39 Am Waldsaum, D-75175 Pforzheim lothar.gassmann@vigi-sectes.org</p> | |